



COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC  
COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC  
« DEVENIR DE LA RN 154 »

---

**CAHIER D'ACTEUR N° 2**  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE D'EURE-ET-LOIR

---

29 SEPTEMBRE 2009

## **Préambule**

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir a exprimé, dans son cahier d'acteur n° 1 du 30 juin 2009, les arguments en matière de sécurité et d'aménagement du territoire, qui militent en faveur de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 154.

Représentant du monde économique et interlocuteur privilégié des entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir souhaite faire valoir, au travers d'un second cahier d'acteur, les arguments qui, au plan du développement économique local, plaident en faveur d'un axe aménagé à 2x2 voies, de Nonancourt à Allaines.

Il est en effet important de rappeler les éléments suivants :

- près des trois-quarts du potentiel économique de l'Eure-et-Loir sont directement localisés dans l'aire d'irrigation de la RN 154,
- la RN 154, en tant que maillon d'itinéraires internationaux Ouest-Est reliant la façade atlantique à l'Est de la France et à l'Europe centrale d'autre part, peut constituer un important levier de développement pour les pôles d'activités situés entre Nogent-le-Rotrou et Thivars,
- l'aménagement à 2x2 voies de la RN 154 sur son tracé en Eure-et-Loir profitera à l'ensemble des pôles d'emploi du département,
- la mise en service, depuis le 16 juin 2009, de l'autoroute A 19, qui va accroître de manière très importante les flux sur la RN 154, accentue de ce fait son rôle économique de liaison Nord-Sud,
- la RN 154 constitue, pour les transporteurs, le prolongement naturel et logique de l'autoroute A 19 vers les complexes industrialo-portuaires de Haute-Normandie.

C'est pourquoi la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir considérant que toute contribution de nature à plaider en faveur de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 154 en Eure-et-Loir doit être produite, juge indispensable de verser au débat les arguments économiques démontrant l'urgente et impérieuse nécessité de cet aménagement, dans les plus brefs délais, et en tout état de cause, à l'horizon 2015.

## **1 – DONNEES DE CADRAGE ECONOMIQUES.**

La géographie ne prédisposait pas le département d'Eure-et-Loir à devenir un département industriel et, jusqu'à l'après-guerre, les seules industries existantes étaient étroitement liées à l'agriculture.

L'industrialisation a commencé à partir des années 1950, époque à laquelle les effets du mouvement de décentralisation industrielle se sont trouvés renforcés par ceux de l'exode rural, qu'accélérait le processus de mécanisation agricole. L'Eure-et-Loir a alors connu, pendant plus de 30 ans, un apport continu d'entreprises nouvelles, essentiellement originaires de la région parisienne.

Le secteur industriel compte actuellement 2.569 établissements représentant 36.068 emplois salariés en Eure-et-Loir, soit 46 % de l'emploi salarié total<sup>1</sup> (contre 34,2 % en région Centre).

L'industrialisation est caractérisée par cinq traits importants :

1 – L'absence d'industrie lourde et la prépondérance des industries de transformation qui emploient un petit nombre de techniciens spécialisés, en ayant recours pour les travaux courants à une main d'œuvre féminine peu spécialisée.

2 – La taille moyenne des entreprises.

On dénombre, en septembre 2009, 71 établissements industriels de plus de 100 salariés et un seul établissement de plus de 1000 salariés<sup>2</sup> (SEALED AIR SAS à EPERNON).

3 – Une localisation sur des sites bien desservis.

La majeure partie des unités de production s'est fixée dans les agglomérations importantes (Chartres, Dreux, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou), le long des axes ferrés (Courville-sur-Eure, La Loupe, et surtout Epernon, Maintenon et Gallardon), et à proximité d'axes routiers importants (Auneau, Châteaudun, Bonneval).

L'évolution récente accentue la concentration des activités dans le quart Nord-Est du département, privilégié par la proximité de la région parisienne et par ses conditions d'accès, tandis qu'une tendance à la désertification se manifeste dans d'autres secteurs géographiques de l'Eure-et-Loir, en particulier dans le quart Nord-Ouest.

4 – Le dynamisme des filières industrielles et agricoles :

- Cosmetic Valley : pôle de compétitivité (valorisation des métiers de la filière cosmétique) ;
- Polepharma (valorisation des métiers de la filière pharmaceutique) ;
- Agrodynamic : pôle d'excellence rurale (valorisation des produits agricoles et des agroressources) ;
- Bio-produits (valorisation des agroressources dans l'industrie) ;
- Bâti Durable (valorisation de l'éco-construction pour les particuliers et les entreprises) ;
- Elastopôle (valorisation de la filière caoutchouc et polymères).

<sup>1</sup> Etablissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés – Source : CCI d'Eure-et-Loir (septembre 2009).

<sup>2</sup> Etablissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés – Source : CCI d'Eure-et-Loir (septembre 2009).

## 5 – L'existence de centres de ressources technologiques :

### A Chartres :

- Plate-forme Technologique Ingénierie Industrielle et Matériaux pour l'Electronique.
- Unité de l'Université d'Orléans : biologie des ligneux et des grandes cultures, électronique, signaux et images.

### A Epernon :

- CERIB – Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton.

### A Dreux :

- Plate-forme Technologique Proqualiss : procédés, qualité et analyses dans les industries pharmaceutiques, cosmétique et agroalimentaire.
- MID – Dreux Innovation : agence publique organisant une plate-forme de services innovants au profit des entreprises du territoire, et de toutes celles désireuses de s'y implanter, expérience pilote dans les domaines de l'innovation, des transferts de technologies et de la formation.

## Le deuxième département de la région Centre pour les échanges commerciaux avec l'étranger.

L'Eure-et-Loir a assuré, en 2007, 23,5 % de la valeur des importations régionales (2<sup>e</sup> position après le Loiret 38 %) et 23,62 % de la valeur des exportations régionales (2<sup>e</sup> position après le Loiret 36,7 %)<sup>3</sup>.

250 établissements développent des relations à l'international. Les principaux exportateurs du département sont Fragrance Production (fabrication de parfums et de produits de toilette), Metalor Technologies France (fabrication de matériel d'installation électrique), Novo Nordisk Production (fabrication de préparations pharmaceutiques), FCI Automotive France (fabrication de matériel d'installation électrique).

## Une répartition géographique contrastée du potentiel économique.

Les arrondissements de Chartres et de Dreux totalisent 77,6 % des établissements et 79,9% des effectifs salariés<sup>4</sup> du département d'Eure-et-Loir.

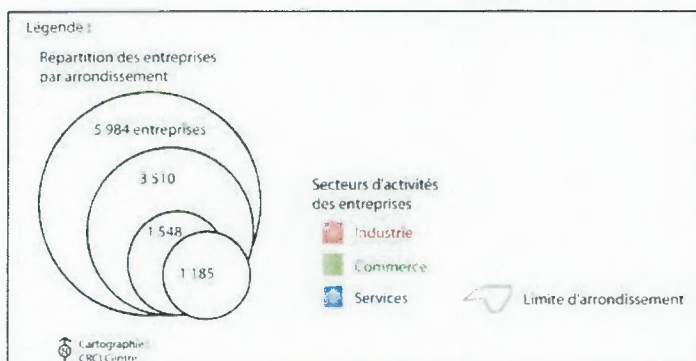
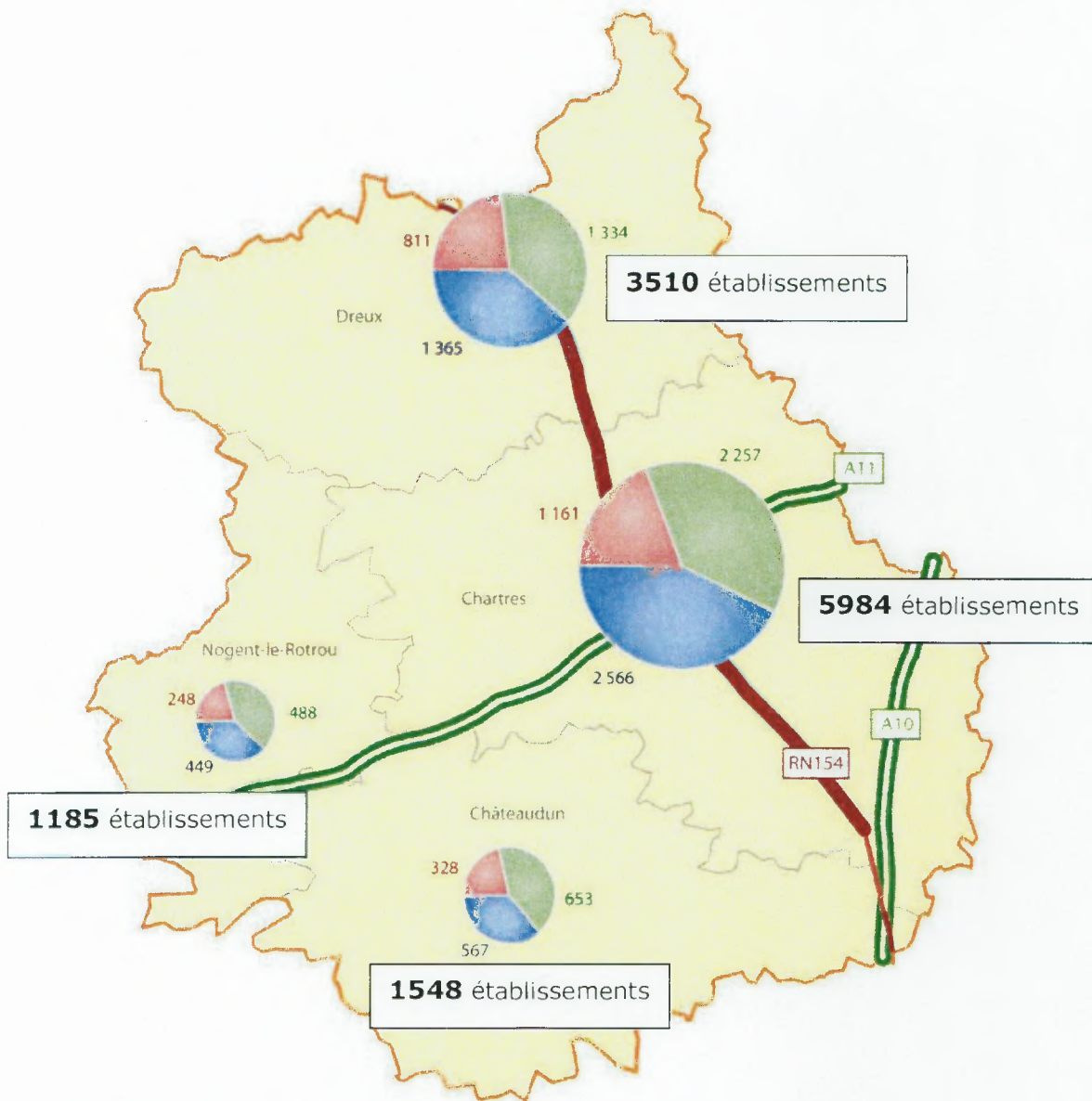
On trouvera pages 5 et 6 les cartes montrant la répartition des établissements et des effectifs pour chacun des arrondissements, par secteurs d'activités (industrie, commerce, services).

Cette inégale disparité géographique du potentiel économique de l'Eure-et-Loir affirme la place et l'intérêt de la RN 154 comme principal axe structurant du département, élément qui apparaît encore plus clairement sur la carte de la répartition des entreprises et des effectifs salariés par canton et par secteurs d'activité (cf. cartes pages 7 et 8).

<sup>3</sup> Source : Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects – 2009.

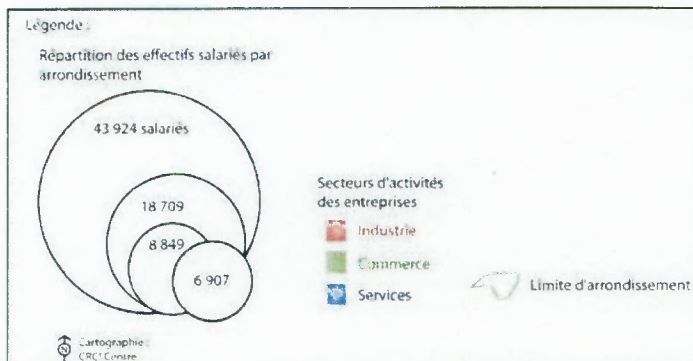
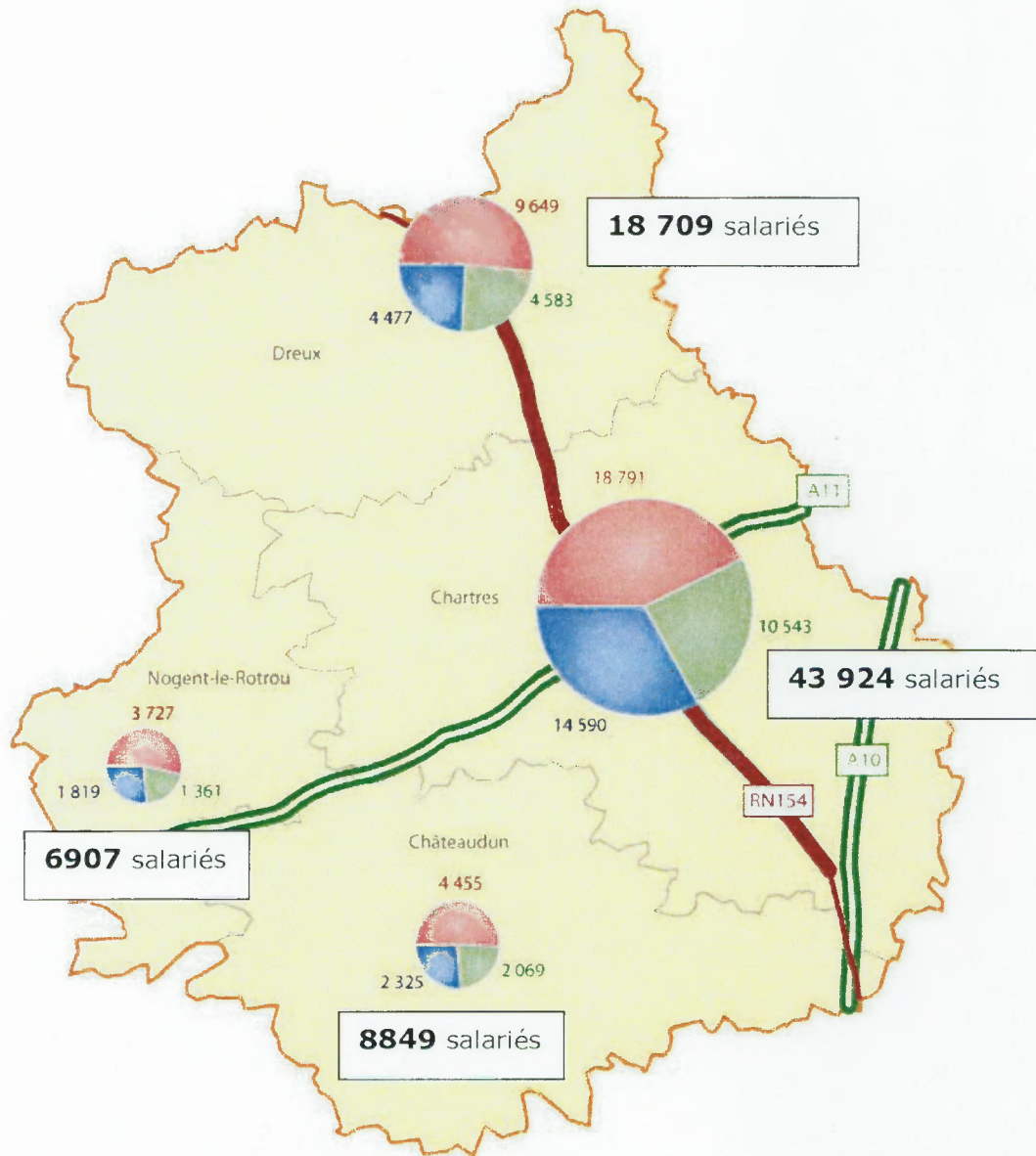
<sup>4</sup> Etablissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés – Source : CCI d'Eure-et-Loir (septembre 2009).

Répartition par arrondissement des établissements par secteur d'activité<sup>5</sup> :



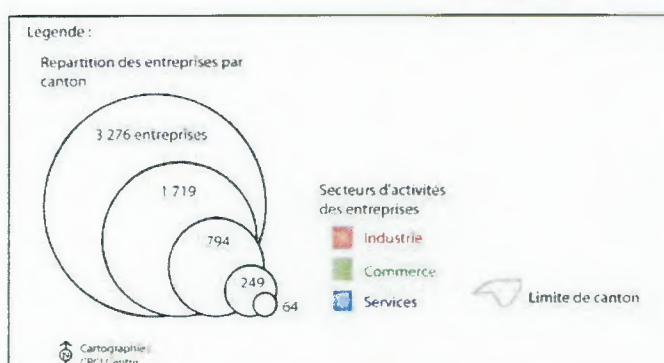
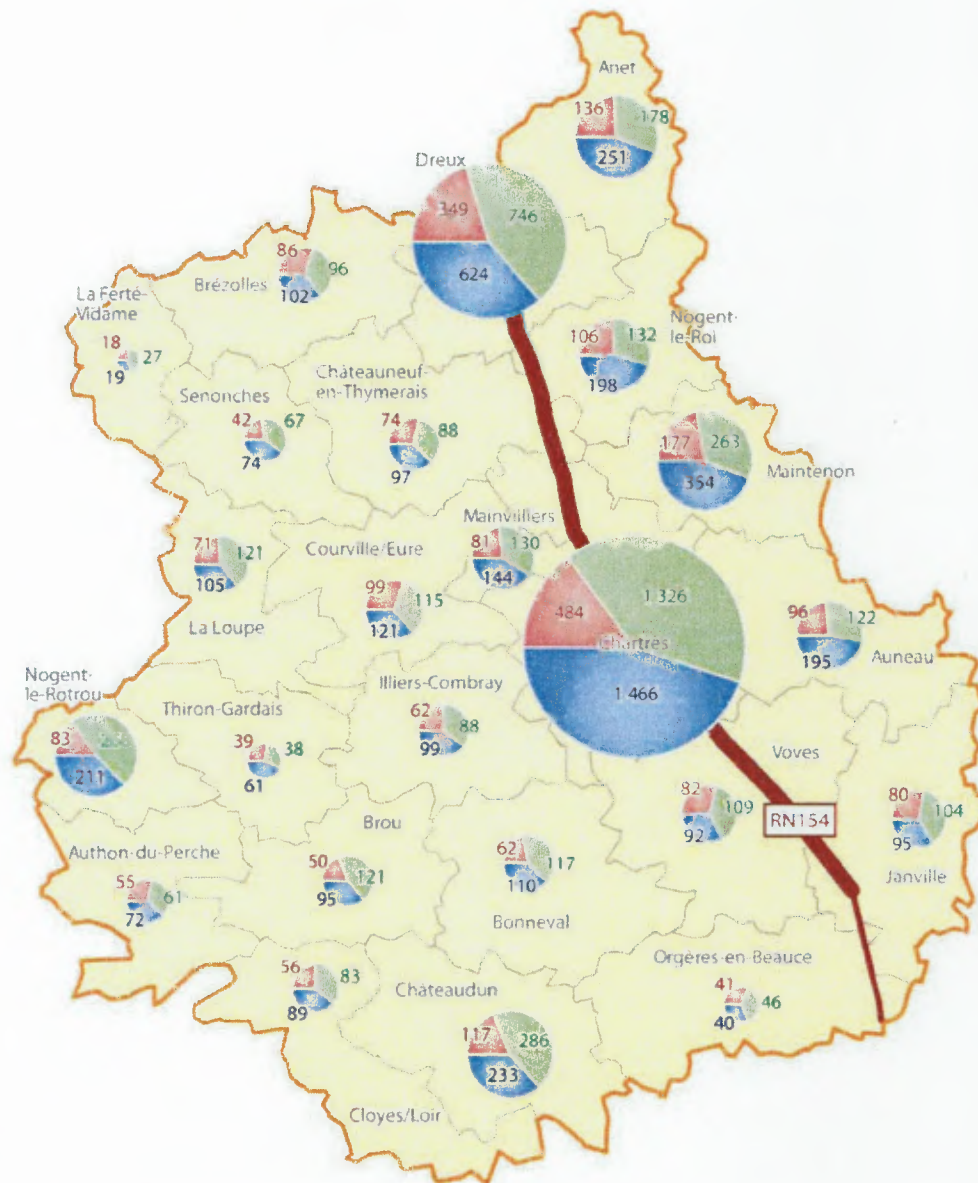
<sup>5</sup> Source : CCI d'Eure-et-Loir – Septembre 2009.

Répartition par arrondissement des effectifs salariés par secteur d'activité<sup>6</sup> :



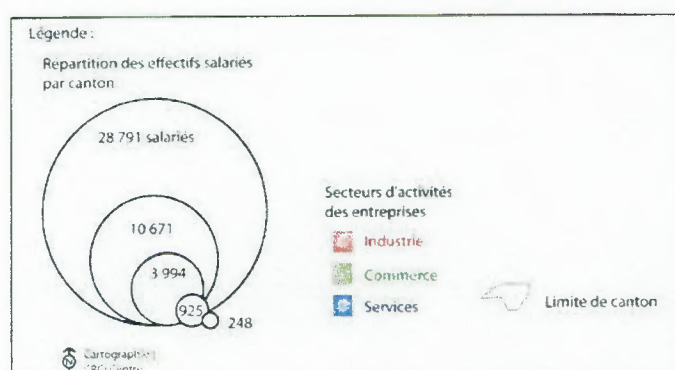
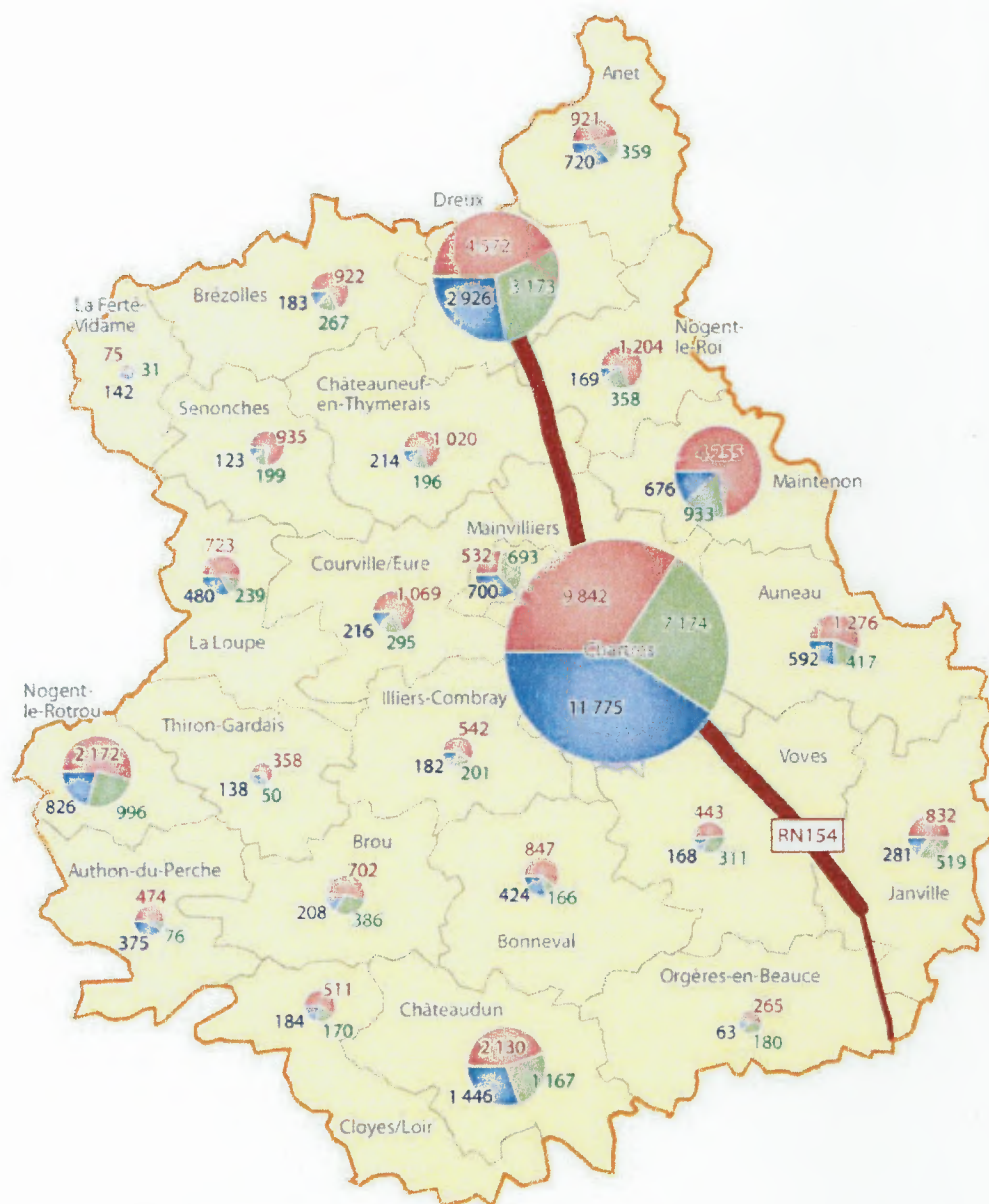
<sup>6</sup> Source : CCI d'Eure-et-Loir – Septembre 2009.

## Répartition par canton des établissements par secteur d'activité<sup>7</sup> :



<sup>7</sup> Source : CCI d'Eure-et-Loir – Septembre 2009.

## Répartition par canton des effectifs salariés par secteur d'activité<sup>8</sup> :



<sup>8</sup> Source : CCI d'Eure-et-Loir – Septembre 2009.



## **2 - ATOUTS ET ENJEUX DE L'EURE-ET-LOIR.**

### **2.1 - Renforcer l'attractivité du département**

Une population jeune.

Une démographie dynamique et une population jeune (27 % de moins de 20 ans contre 24,5% au plan national, 12<sup>e</sup> position au niveau national<sup>9</sup>) avec un taux d'activité supérieur à la moyenne nationale (58 % contre 55 %<sup>10</sup>).

2569 établissements industriels employant 36.000 salariés<sup>11</sup>.

#### **Un tissu industriel de PME-PMI riche, diversifié et performant.**

Des entreprises leaders dans leur secteur : FILLON TECHNOLOGIES (mélangeurs à peinture), NOVO NORDISK (fabrication d'insuline), PHILIPS ECLAIRAGE (centre de recherche), etc.

**230 entreprises certifiées ISO**, dont 200 sont certifiées ISO 9001, et 30 ISO 14001.

#### **Le 2<sup>e</sup> exportateur de la région Centre**

L'Eure-et-Loir compte 250 entreprises exportatrices qui placent le département au 2<sup>e</sup> rang en région Centre.

#### **L'Eure-et-Loir « Terre de compétences »**

Des secteurs forts avec la parfumerie, l'électronique, la pharmacie, l'automobile, la plasturgie, les bio-produits, etc., font de l'Eure-et-Loir une « Terre de Compétences ».

### **2.2 - Développer les formations supérieures et la recherche**

#### **Un potentiel d'étudiants : près de 3.000**

L'Eure-et-Loir dispose d'un appareil de formation diversifié jusqu'à Bac + 5, qui totalise environ 3000 étudiants. Les formations dispensées sont essentiellement à Bac+2 ; seule la CCI d'Eure-et-Loir, avec l'ESM-A, propose des formations à Bac + 5 tertiaire.

#### **Une mise en relation des entreprises avec les centres de recherche**

Le besoin exprimé par les entreprises de mise en relation avec les laboratoires de recherche publics, semi-publics ou privés, a conduit les acteurs locaux à se mobiliser en partenariat avec l'ARITT (Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologies). Le but est de favoriser la mise en relation entre les entreprises et les centres de recherche, au travers du Réseau de Développement Technologique (RDT). Les conseillers technologiques du RDT apportent aux PME un conseil sur mesure et une orientation vers les compétences adaptées.

### **2.3 - Relever le défi de la création – transmission**

#### **40 % d'entreprises potentiellement à céder d'ici 10 ans**

En Eure-et-Loir, près de 40 % des entreprises seront à céder dans les 10 prochaines années. C'est-à-dire 4585 entreprises, tous secteurs confondus, dont le chef d'entreprise a plus de 50 ans, représentant plus de 42.000 emplois.

<sup>9</sup> Source : INSEE - 2009

<sup>10</sup> Source : INSEE - 2009

<sup>11</sup> Source : CCI d'Eure-et-Loir - Septembre 2009.

Après avoir été longtemps inférieur au ratio national, le taux de création en Eure-et-Loir, sur la période 2004-2008, a connu une évolution de 24,6 %, proportion supérieure au ratio national (22 %) <sup>12</sup>.

Ces chiffres ne doivent pas occulter le fait que le défi de la création – transmission, et de la pérennisation du tissu existant, est un enjeu majeur. C'est pourquoi les acteurs départementaux (Collectivités locales et Chambres consulaires) mènent une action forte et concertée afin de favoriser la création ou la reprise d'entreprise.

#### **2.4 - Favoriser le développement du tissu économique**

##### **Un tissu riche et diversifié et de nombreux secteurs de compétence.**

Le tissu industriel riche et diversifié du département comprend de nombreux secteurs de compétence : automobile, électronique, pharmacie, plasturgie, chimie et parachimie, bois, etc.

##### **Des filières particulièrement structurées.**

Des filières ont été mises en place autour de savoir-faire porteurs d'image : la parfumerie et les cosmétiques avec la Cosmetic Valley, la pharmacie avec Polepharma, les produits agricoles et les agroressources avec Agrodynamie et Bio-produits, etc.

#### **2.5 - Mettre en place un véritable plan routier à 2x2 voies**

##### **Une position privilégiée sur les flux de l'Ouest vers la région parisienne.**

L'Eure-et-Loir dispose d'un maillage de qualité au plan des réseaux routiers et autoroutiers sur les grands courants d'échanges entre la région parisienne et la façade atlantique.

##### **Un axe économique structurant : la RN 154.**

Dans les liaisons Nord-Sud, l'axe principal est la RN 154 (Rouen-Orléans), axe structurant aux plans régional, national et européen, aujourd'hui entièrement à 2x2 voies, sauf en Eure-et-Loir.

Son intérêt économique pour l'Eure-et-Loir est largement démontré.

---

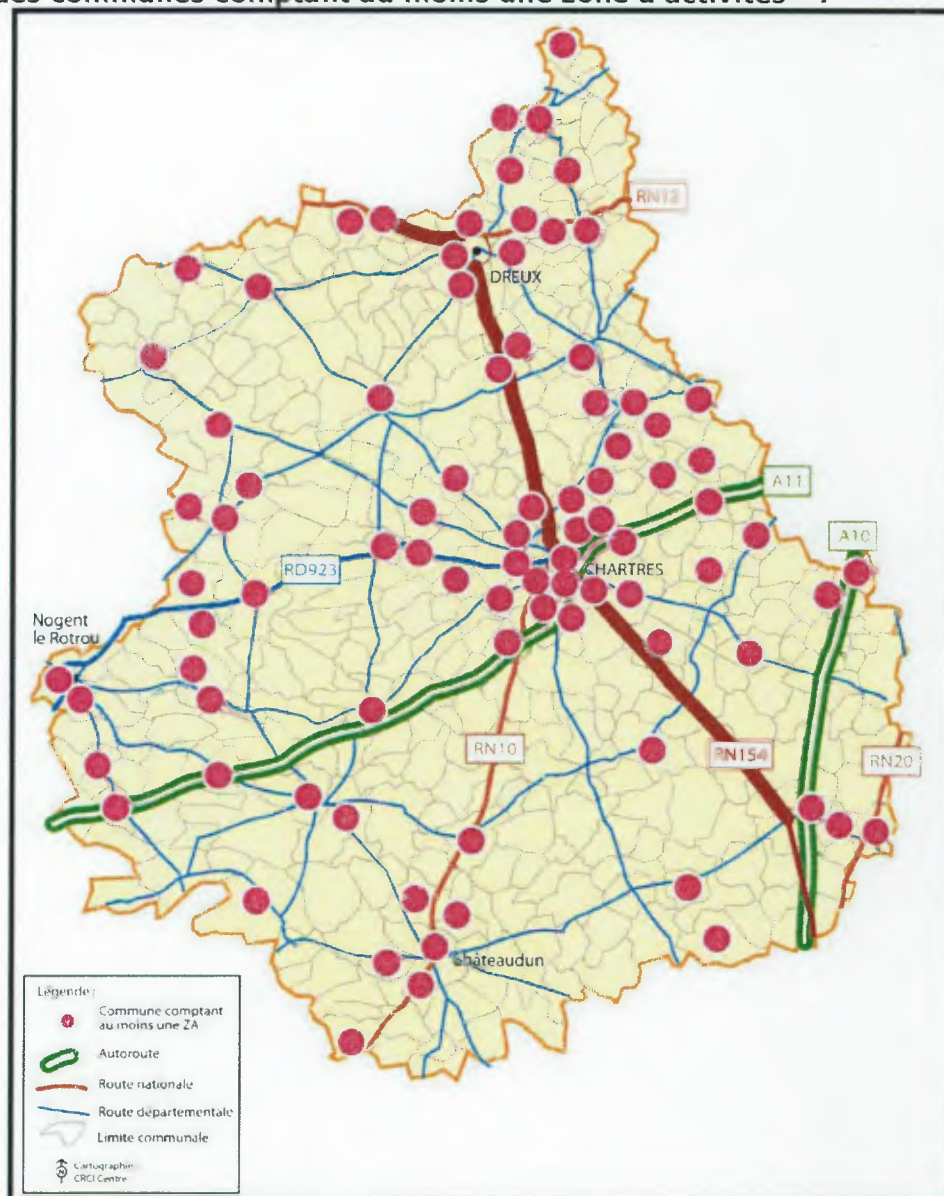
<sup>12</sup> Source : INSEE – Sirene – APCE - 2009

### 3 - INTERET DE LA RN 154 DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EURE-ET-LOIR.

L'aménagement de la RN 154 à 2x2 voies est une priorité économique pour les raisons suivantes :

- La proportion de poids lourds sur la RN 154, qui représente en moyenne 25 % du trafic<sup>13</sup>, proportion supérieure au ratio national (17 %), affirme la vocation économique de l'axe.
- La répartition des communes comptant au moins une zone d'activités<sup>14</sup>, montre une densification le long de l'itinéraire de la RN 154. (Cf. carte ci-après).

**Carte des communes comptant au moins une zone d'activités<sup>15</sup> :**



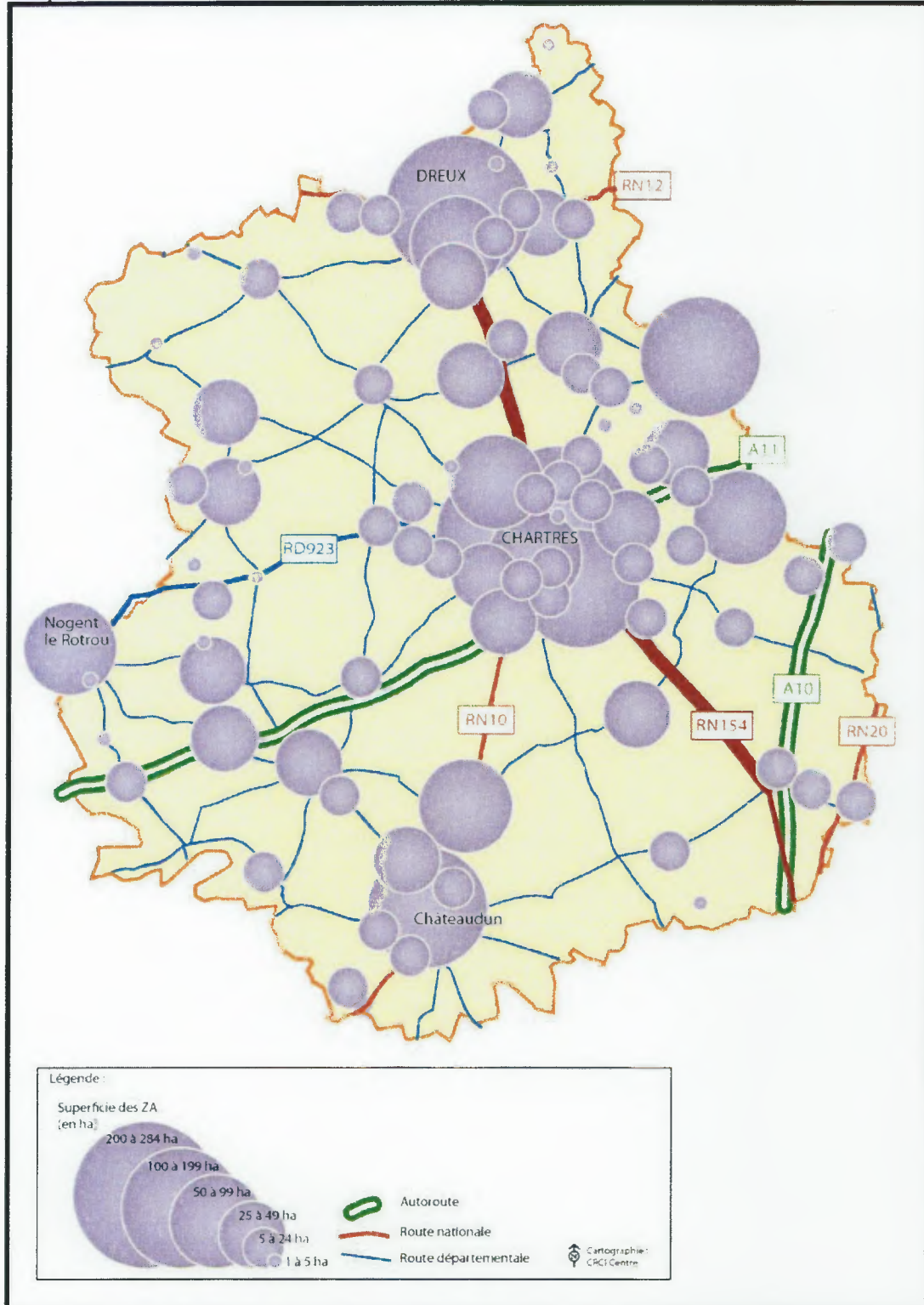
<sup>13</sup> Source : Direction Interrégionale Nord-Ouest - 2009.

<sup>14</sup> Accueillant au moins une entreprise.

<sup>15</sup> Source : CODEL - Septembre 2009.

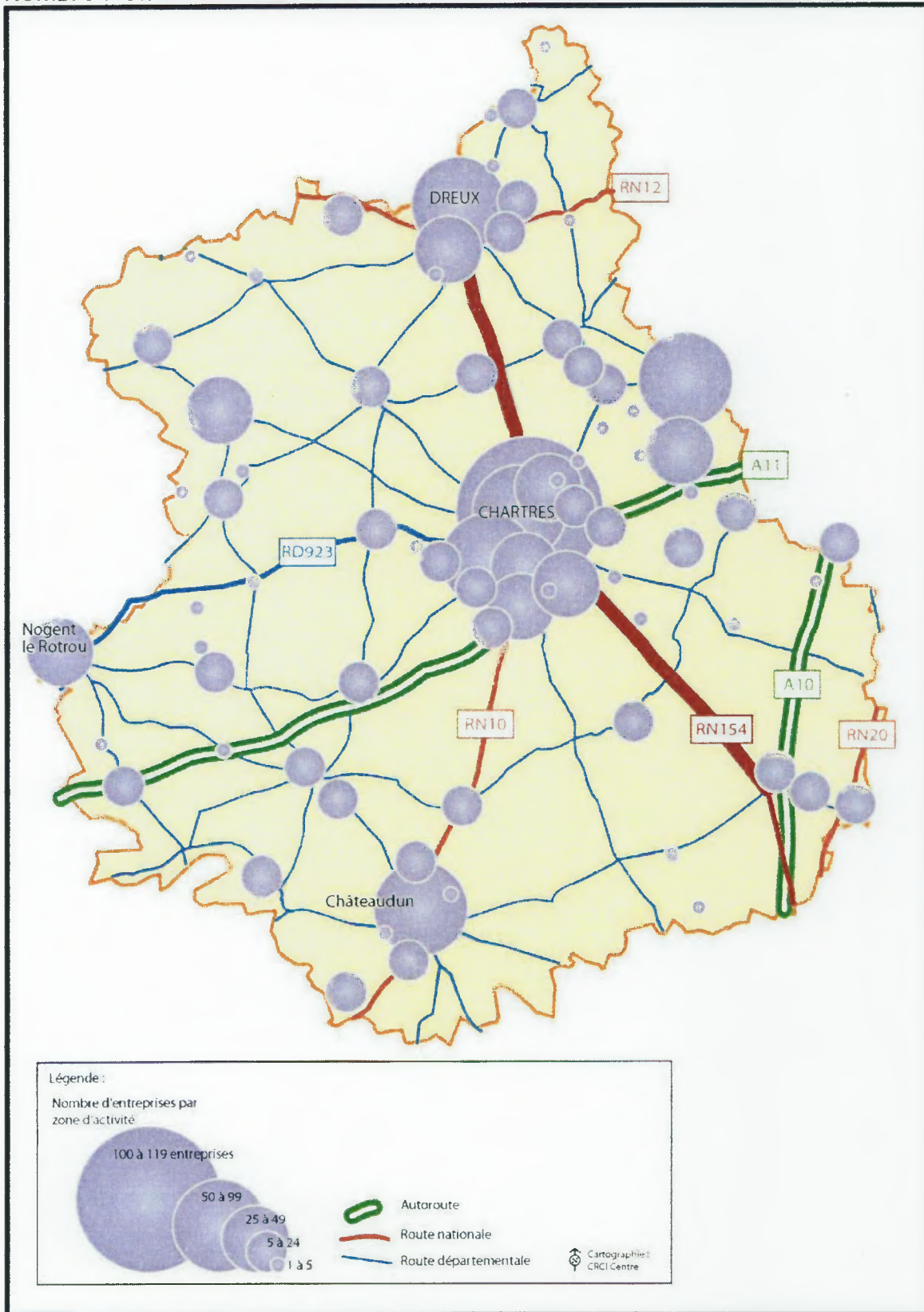
➤ Cette densification du potentiel économique au contact direct, ou aux franges, de la RN 154, apparaît d'autant mieux au travers des indicateurs suivants : superficie, nombre d'entreprises et effectifs salariés des zones d'activités (Cf. cartes ci-après).

### Superficie des zones d'activités<sup>16</sup> :



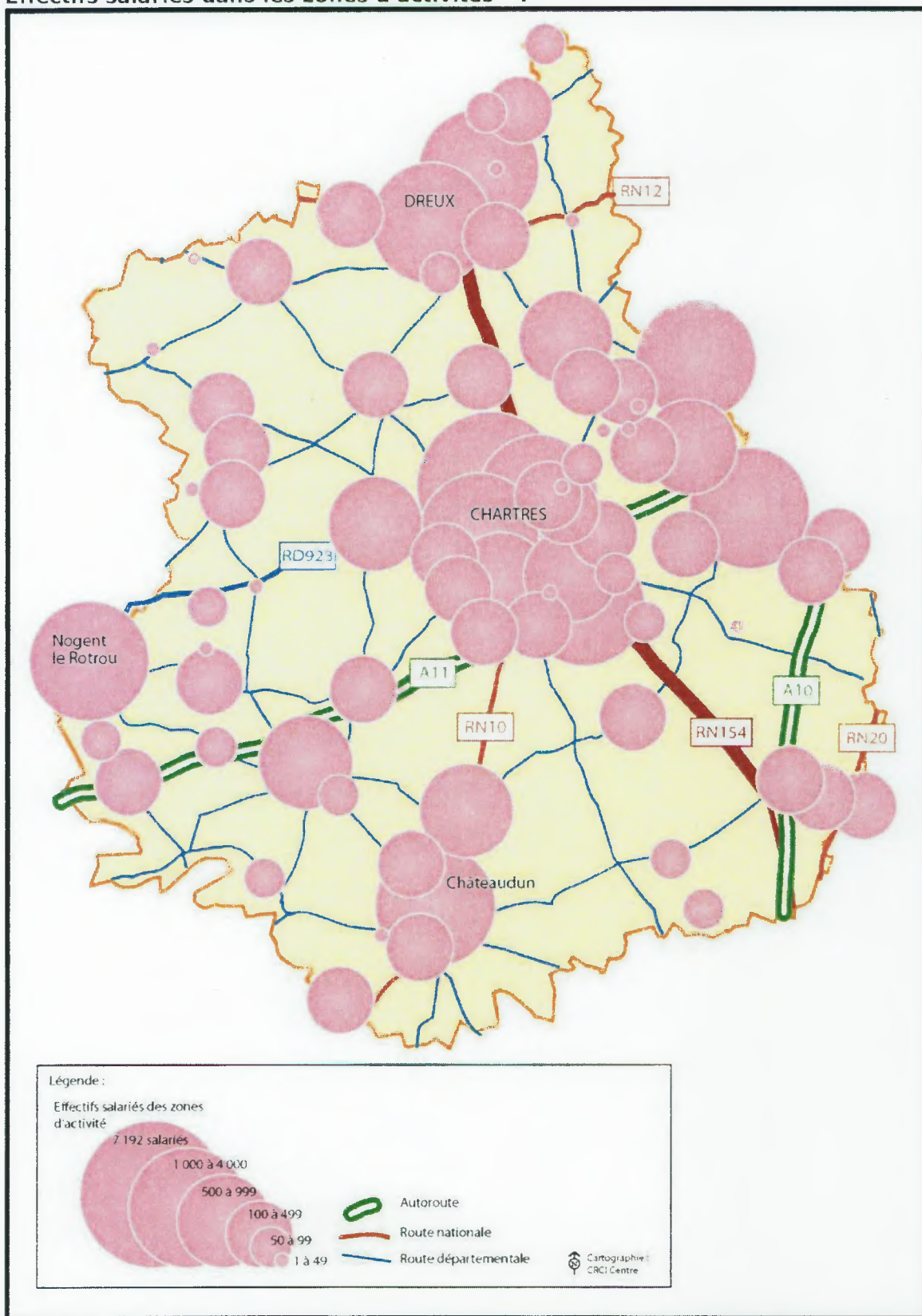
<sup>16</sup> Source : CODEL – Septembre 2009.

Nombre d'établissements dans les zones d'activités<sup>17</sup> :



<sup>17</sup> Source : CODEL - Septembre 2009.

Effectifs salariés dans les zones d'activités<sup>18</sup> :



<sup>18</sup> Source : CODEL – Septembre 2009.

➤ Il est important de noter que la RN 154, en considérant une aire d'influence de 10 km de part et d'autre de l'axe (ce qui paraît un minimum), irrigue 67 % des entreprises et 64 % des emplois situés en zones d'activités<sup>19</sup>. Ces proportions sont nécessairement supérieures lorsque sont prises en compte les activités situées dans le tissu urbain ou périurbain, hors zone d'activités. Il est important, par ailleurs, de noter que la bande d'étude de 20 km de large ne représente que 27 % de la superficie du département<sup>20</sup>.

➤ Les flux supplémentaires ne seront pas que de transit, mais contribueront à irriguer de nombreux pôles d'activités, au contact ou à proximité de l'axe.

On peut citer a minima, du Nord au Sud : les zones d'activités de l'agglomération de Dreux, la zone d'activités de la Vallée du Saule (à mi-chemin entre Chartres et Dreux), les zones d'activités de l'agglomération de Chartres, de Voves, d'Allaines-Janville, de Toury et d'Artenay-Poupry. Les effets de la RN 154 seront sensibles sur d'autres pôles d'activités plus éloignés : Nogent-le-Roi, Châteauneuf-en-Thymerais, Maintenon, etc.

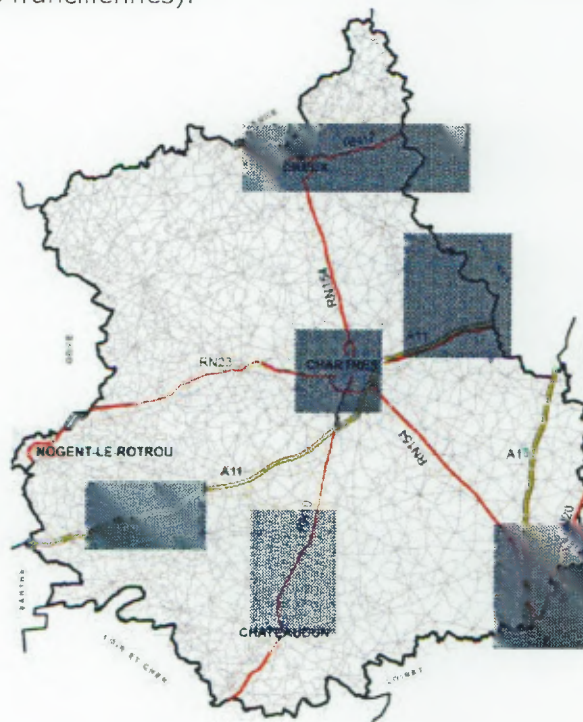
De même, dans le cadre des relations Ouest-Est, les zones d'activités de Mignières, Illiers, Luigny profiteront, elles aussi, d'un renforcement des trafics, en particulier avec la mise en service de l'autoroute A 19.

➤ Le Schéma Départemental des Zones d'Activités, approuvé en 2007 par le Conseil Général d'Eure-et-Loir, identifie 6 espaces pouvant accueillir des zones d'activités d'intérêt stratégique<sup>21</sup> (Cf. carte ci-après) :

- pôle économique chartrain (A 11 + sortie d'autoroute, RN 154) ;
- pôle économique drouais (RN 12, RN 154) ;
- pôle économique « Beauce » (RN 20, A 10, sortie d'autoroute, RN 154) ;
- pôle économique dunois (RN 10) ;
- pôle économique « Perche » (A 11, sortie d'autoroute) ;
- pôle économique franges franciliennes.

On notera que sur les 6 pôles identifiés, 3 sont au contact direct de la RN 154 et 2 en contact indirect (« Perche » et franges franciliennes).

### Carte des zones stratégiques d'accueil d'entreprises<sup>22</sup> :



<sup>19</sup> CODEL – Septembre 2009.

<sup>20</sup> Superficie du département : 5931 km<sup>2</sup> ; superficie de la bande de 20 km : 1600 km<sup>2</sup>.

<sup>21</sup> Source : Conseil Général d'Eure-et-Loir.

<sup>22</sup> Source : Conseil Général d'Eure-et-Loir.

➤ Il est donc raisonnable de penser que l'ensemble du département d'Eure-et-Loir bénéficiera des effets induits par la présence d'un axe à 2x2 voies, traversant le département du Nord au Sud, constituant – sur une partie de son itinéraire – un élément de renforcement des trafics Ouest-Est.

➤ En termes de conditions de création d'aires d'accueil d'entreprises, le Schéma Départemental des Zones d'Activités<sup>23</sup> retient en critère principal « Une excellente accessibilité : le projet doit bénéficier d'une excellente desserte et être rattaché à un bassin de vie. Le projet doit démontrer que l'accès aux grands axes (route nationale, autoroute, voie ferrée, etc.) est adapté et aisé ».

Cet élément ne peut manquer d'être rapproché des enquêtes menées depuis plus d'une vingtaine d'années auprès des entreprises, par de nombreux comités locaux d'expansion et par la Commission Interministérielle pour l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires (ex-DATAR), qui toutes font apparaître en critère d'implantation n° 1 une excellente desserte routière.

➤ La mise à 2x2 voies de la RN 154 en Eure-et-Loir induirait une augmentation des trafics, et contribuerait à développer en Eure-et-Loir le secteur de la logistique et du transport (jusqu'à présent limité à des relations essentiellement Est-Ouest) en l'ouvrant aux relations Nord-Sud.

➤ La récente mise en service de l'A19, en accentuant les échanges Nord-Sud, va contribuer à pérenniser et à développer le tissu économique d'Eure-et-Loir.

➤ La mise en service d'une plate-forme de ferroutage à l'extrémité Sud de la RN 154 (zone d'activités d'Artenay-Poupry), à la charnière entre la RN 154 et l'A19, va favoriser les trafics de pondéreux de l'axe de la RN 154 vers le Sud-Ouest de la France et la péninsule ibérique.

➤ Nous tenons à rappeler l'argument économique qui nous semble le plus important : le principal axe porteur de développement dans la totalité de la traversée du département d'Eure-et-Loir est la RN 154. Mais sans aménagement, les flux d'échanges qui l'empruntent actuellement vont se reporter sur des axes plus performants : A28 (Rouen-Tours) et A85 (Tours-Vierzon).

L'Eure-et-Loir subira une perte de compétitivité par rapport aux territoires mieux desservis, et se trouvera alors économiquement marginalisé, de façon durable. (Cf. carte ci-après).

Les conséquences économiques seraient considérables : difficulté de pérenniser le tissu existant, perte d'attractivité du département et difficulté à accueillir de nouvelles entreprises.

Ces perspectives sont d'autant plus inacceptables dans un contexte de développement de filières industrielles, et de nouvelles industries issues des bio-produits d'origine agricole, et alors que l'Eure-et-Loir dispose d'un tissu d'entreprises dynamique et performant.

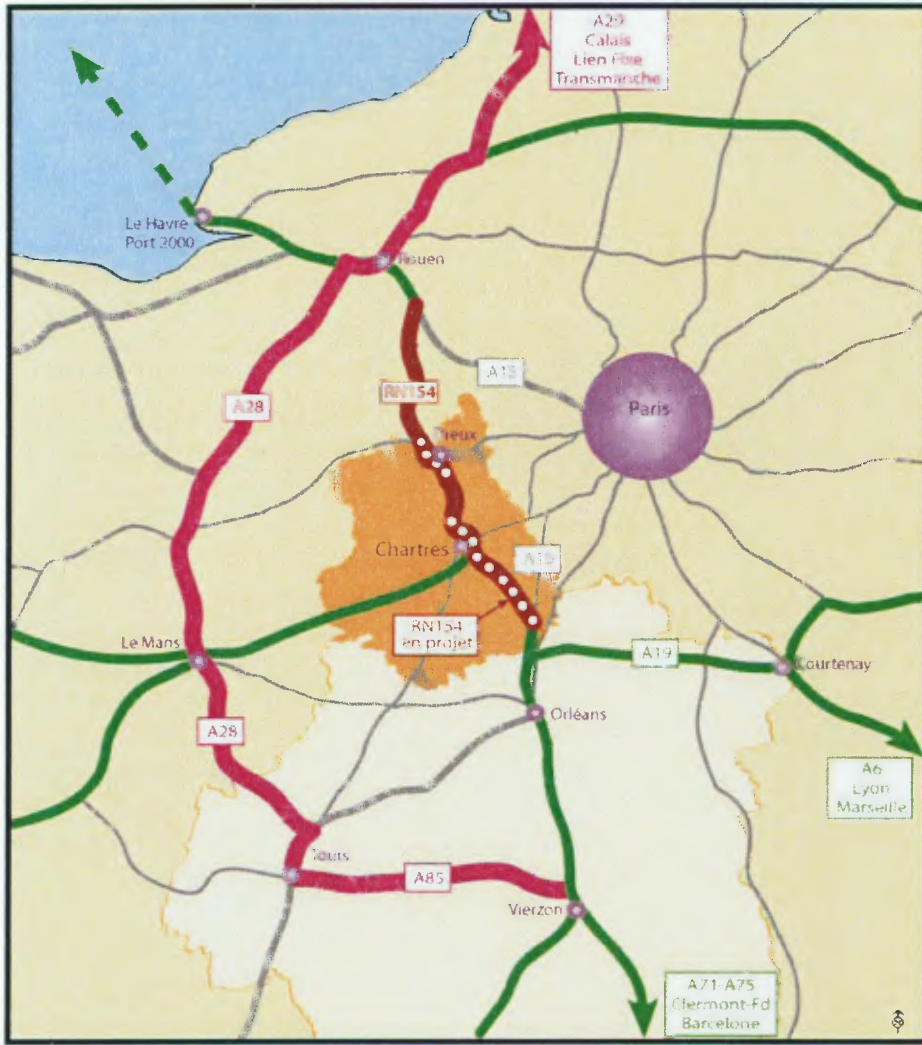
C'est pourquoi il est indispensable, ne serait-ce que sur le strict plan économique, que l'aménagement à 2x2 voies de la RN 154 soit réalisé dans les plus brefs délais, et en tout état de cause, à l'horizon 2015.

---

<sup>23</sup> Source : Conseil Général d'Eure-et-Loir.



Les reports possibles de trafics sur les autoroutes A85 et A28



Legende:

- RN154 aménagée en 2x2 voies
- Aménagement à 2x2 voies restant à réaliser
- région Centre et Eure-et-Loir
- Itinéraires de report du trafic
- Itinéraires de première importance pour la RN154
- Autres itinéraires

Cartographie: CRO Centre